TRÉVOUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Centre Communal d'Action Sociale

Une action, un soutien

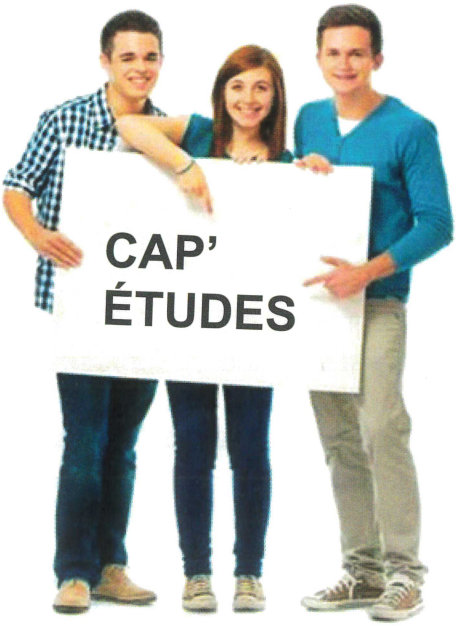

Le CCAS met en place un dispositif pour les jeunes Trévoltiens poursuivant leurs études par l'attribution d'une aide financière personnalisée

Qui en bénéficie ?

- Avoir moins de 26 ans (25 ans révolus)
- Habiter Trévoux depuis 2 ans minimum (à date de dépôt du dossier)
- Être bachelier et poursuivre ses études supérieures
- Être en formation par alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Où demander ?

Le dossier de candidature est à retirer en mairie.
Il doit être complété et déposé avant le
15 octobre de l'année en cours.

Quel montant ?

L'aide accordée après délibération du Centre Communal d'Action Sociale est évaluée en fonction des ressources de la famille et de l'étudiant, des charges fixes, de la participation de la famille, des aides de l'État (bourses, APL,...) et pourra s'élever jusqu'à un **montant de 500€**.

Quel engagement ?

Effectuer une ou plusieurs actions citoyennes auxquelles le jeune s'inscrit.

Quelle durée ?

Un étudiant pourra bénéficier du dispositif pendant 3 années scolaires, en représentant chaque année un dossier de candidature.

Impression Multitude - Ne pas jeter sur la voie publique